



Vente de pièces auto d'occasion

Par **Leclerc Guillaume**, le **22/09/2008** à **16:48**

Bonjour,

Dans le cadre d'une création d'entreprise je me demandais si il était possible de vendre des pièces auto d'occasion sans avoir l'agrément de casse automobile si le démontage de ces pièces ne requiert pas de collecte de produits recyclable type huile de vidange ou liquide de refroidissement. Par avance merci de votre réponse.

Guillaume Leclerc

leclercguillaume@orange.fr

Par **Tisuisse**, le **23/09/2008** à **13:53**

Que disent, dans ce domaine, les services de la préfecture, et ceux de la chambre syndicale des professionnels de l'automobile ?